



Rapport Développement durable 2025

Version présentée pour acte au conseil communautaire du 15 décembre 2025

Contribution préalable au Débat d'Orientation Budgétaire pour le budget 2026 en application du décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales pris en application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 ».

Sommaire

Sommaire	3
Table des figures	5
Table des tableaux.....	5
Table des graphiques	5
Préambule	7
1. Politiques structurantes et transversales de Bièvre Isère au regard des finalités nationales du développement durable.....	11
2. Sélection d'actions de Bièvre Isère au regard des enjeux territoriaux de développement durable.....	18
2.1 Favoriser l'attractivité du territoire par la promotion de modes de consommation et de production durables.....	19
2.2 Protéger l'environnement.....	20
2.3 Mettre en œuvre la transition énergétique.....	28
2.4 Améliorer le cadre de vie	33
En résumé.....	43

Table des figures

Figure 1 : Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) mondiaux	7
Figure 2 : La contribution des 17 Objectifs de Développement Durable sur 7 dimensions transversales (Agence Française de Développement, 2022)	8
Figure 3 : Résultat d'audit et visite annuelle 2025 de Bièvre Isère sur le référentiel Climat Air Énergie	12
Figure 4 : Résultats d'audit et visite annuelle 2025 de Bièvre Isère sur le référentiel économie circulaire	13
Figure 5 : Contribution des politiques transversales structurantes de Bièvre Isère Communauté aux 5 finalités du développement durable	17
Figure 6 : Carte des 8 captages classés « prioritaires » par l'État sur le territoire de Bièvre Isère	23
Figure 7 : Rand'eau agricole, 28 septembre 2025 - Faramans	24
Figure 8 : Photographies des stationnements vélo proposés par Bièvre Isère sur le territoire (P+R Le Mandrin, juin 2025 et arceaux sur la commune de La Frette, juin 2024)	25
Figure 9 : Photographies des travaux réalisés sur la toiture d'Aqualib, été 2025.....	30
Figure 10 : Nouveau bâtiment pour la crèche DoRéMi, octobre 2025	33
Figure 11 : Périmètre de la charte forestière des Chambaran.....	35
Figure 12 : Périmètre de la charte forestière Bas Dauphiné Bonnevaux	35
Figure 13 : Répartition des arrêtés catastrophe naturelle sur le bassin versant des 4 vallées (source : SIRRA, rapport du PAPI d'intention 4 vallées, 2021)	38
Figure 14 : Synthèse du diagnostic de vulnérabilité, source SIRRA.....	39
Figure 15 : Cartographie du scénario d'aménagement contre les aléas de débordement de cours d'eau sur le bassin versant des 4 vallées, source : SIRRA 2025.....	39

Table des tableaux

Tableau 1 : Evolution des tonnages d'ordures ménagères et collecte sélective en 2024 et 2025	27
Tableau 2 : Liste des aménagements pressentis sur le scénario de protection contre les débordements de cours d'eau du bassin versant des 4 vallées.....	40
Tableau 3 : Détail des aménagements sur les 3 secteurs très prioritaires.....	40

Table des graphiques

Graphique 1 : Bilan du nombre de nids secondaires détruits	22
Graphique 2 : Participation financière annuelle de Bièvre Isère pour la destruction des nids secondaires	22
Graphique 3 : Evolution de la pratique du télétravail au sein des agents de Bièvre Isère.....	37

Préambule

Objectifs de Développement Durable – Agenda 2030

En vue de construire un monde plus durable et plus solidaire, 193 États dont la France se sont engagés collectivement en septembre 2015 pour atteindre **17 Objectifs de Développement Durable (ODD)** d'ici 2030. Ces 17 objectifs ambitieux de **transformation de la société** proposent une nouvelle feuille de route universelle pour les peuples, la planète, la terre, la prospérité et les partenariats.

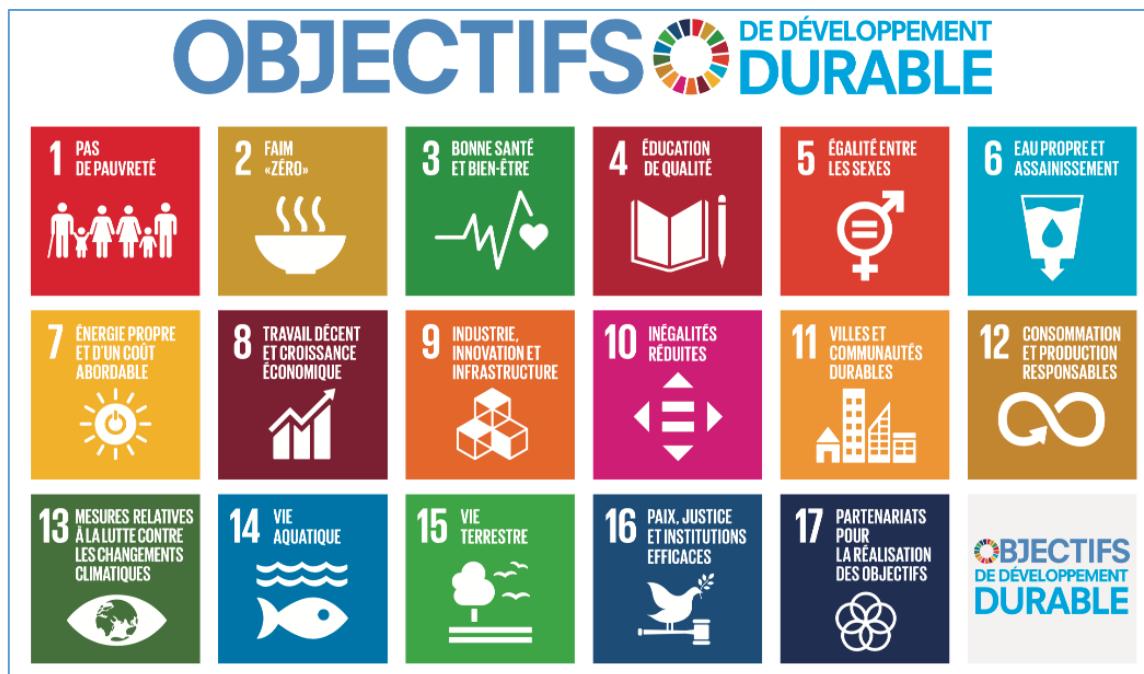


Figure 1 : Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) mondiaux

Par le suivi de ces objectifs, les 193 Etats rendent compte chaque année de leurs avancées devant l'Organisation des Nations Unies, lors du Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) sur le développement durable, à New York.

La France, engagée dans l'atteinte de ces Objectifs de Développement Durable, identifie dans le **Code de l'Environnement**, à l'article L.110-1, les **cinq finalités du développement durable** :

- lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère ;
- préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources ;
- assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations ;
- permettre l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

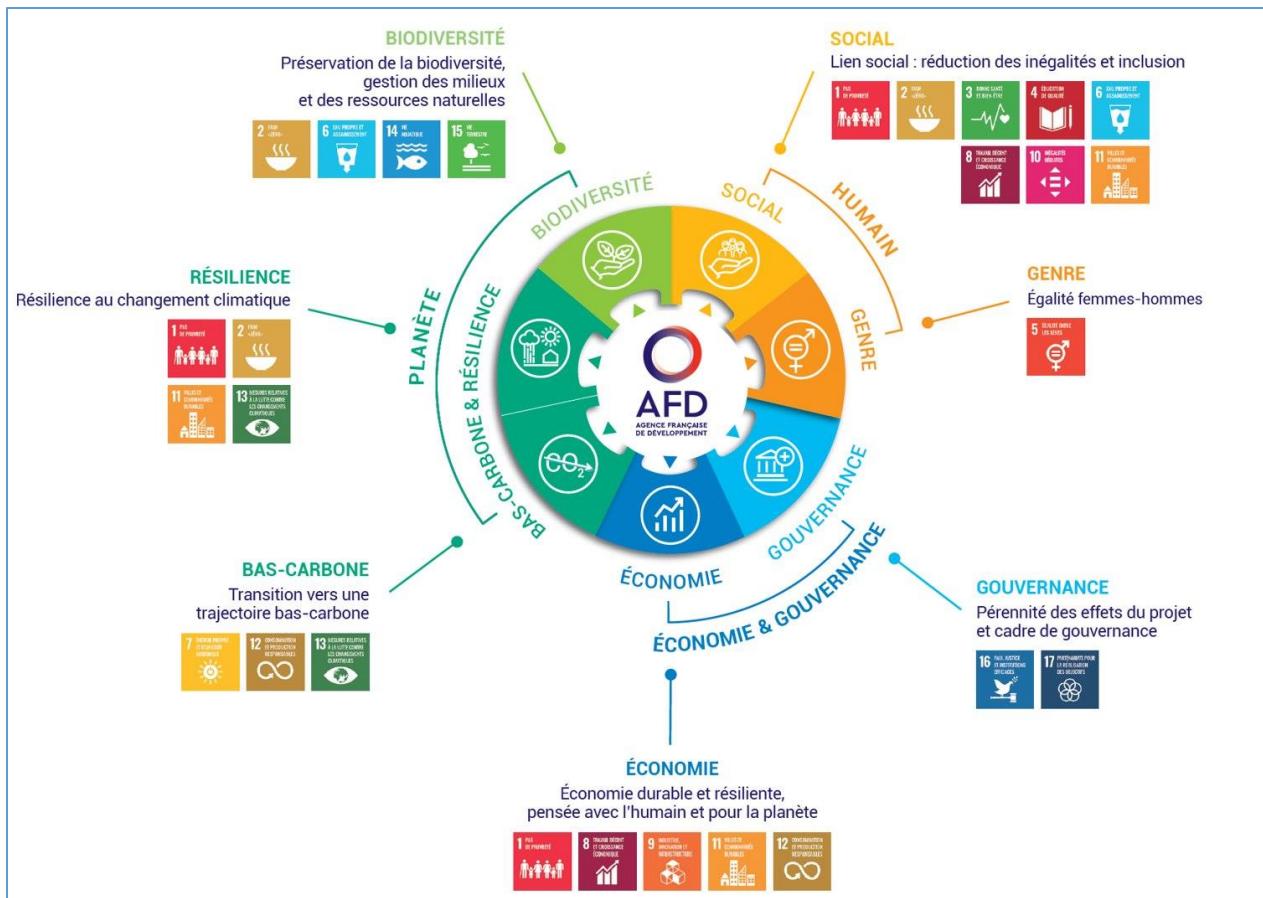


Figure 2 : La contribution des 17 Objectifs de Développement Durable sur 7 dimensions transversales (Agence Française de Développement, 2022)

Les intercommunalités participent à ces objectifs à leur échelle. L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants et la collectivité de Corse à la **présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable**. Il vise à apporter un éclairage transversal, via le prisme du développement durable, sur les politiques publiques et les actions mises en œuvre par l'intercommunalité.

Méthodologie d'élaboration et dessein du rapport développement durable de Bièvre Isère Communauté

Pour ce rapport 2025, la direction Transition écologique et Mobilités propose de repartir de la méthodologie élaborée en 2023 permettant de bénéficier :

- d'une **vision globale et concrète du rôle de l'intercommunalité dans la mise en œuvre du développement durable au regard de l'ensemble de ses compétences** ;
- d'un **outil collectif et partagé en interne** grâce à la participation active de l'ensemble des directions de la communauté de communes, mettant en évidence la transversalité du développement durable et la contribution de chaque direction ;
- d'un **outil pédagogique, facile d'accès et valorisable à divers esciens et auprès de différents publics (élus, partenaires, habitants...)**, rendant ainsi lisible l'engagement de Bièvre Isère Communauté en matière de développement durable.

La structuration de ce rapport, proposé en 2023 se veut être une étape vers ce triple objectif. En 2025, un travail de synthèse a été réalisé sur ce rapport. Chaque direction ayant contribué en présentant **un projet phare** réalisé en 2025 dans la partie 2 du présent rapport.

Ainsi, courant septembre et octobre 2025, l'ensemble des directions de Bièvre Isère Communauté ont apporté leurs connaissances pour :

- évaluer la **contribution globale des politiques structurantes et transversales de Bièvre Isère Communauté au regard des cinq finalités du développement durable** (chapitre 1 du présent rapport) ;
- mettre en avant, **au regard des enjeux** mis en évidence dans le projet de territoire et le plan climat air énergie et en lien avec les Objectifs mondiaux de Développement Durable, **une sélection d'actions concrètes réalisées en 2025 par Bièvre Isère Communauté** (chapitre 2 du présent rapport).

1. Politiques structurantes et transversales de Bièvre Isère au regard des finalités nationales du développement durable

Bièvre Isère Communauté est engagée dans des politiques structurantes et transversales qui fixent pour l'intercommunalité des grandes orientations et objectifs en lien avec les cinq finalités suivantes du développement durable :

- **atténuer** le changement climatique et protéger l'atmosphère ;
- **préserver** la biodiversité et protéger les milieux et les ressources ;
- assurer la **cohésion** sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations ;
- permettre l'**épanouissement** de tous les êtres humains ;
- fonder les dynamiques de **développement** suivant des modes de production et de consommation responsables.

Les élus de Bièvre Isère Communauté formalisent et adoptent le 13 décembre 2021 leur **projet de territoire**, ciblant 4 priorités :

- la qualité de vie via un engagement d'exemplarité sur la transition énergétique et la production d'énergies renouvelables, l'économie circulaire, la qualité de l'air et de l'eau, la rénovation de l'habitat vers la sobriété énergétique, le déploiement des mobilités douces et la densification de l'offre de transports en commun ;
- la santé via une offre de soins de proximité ;
- l'aide à la personne via l'accompagnement de la petite enfance, de l'enfance et jeunesse et d'une offre de sport et loisirs ;
- l'économie via l'emploi, le tourisme et le renforcement de l'attractivité du territoire.

Bièvre Isère Communauté s'est engagée le 31 mai 2021 auprès de l'ADEME, Agence nationale de la Transition écologique, dans un **Contrat d'Objectifs Territorial** (COT) dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Ce dispositif repose sur les référentiels nationaux Climat Air Energie et Economie Circulaire. Il permet d'accompagner en ingénierie la communauté de communes jusqu'en septembre 2026 dans la conception de plans d'actions opérationnels sur le court et moyen terme afin de renforcer les politiques de transition écologique. Le COT permet ainsi de structurer, massifier les démarches de transition écologique, les adapter aux besoins et aux diagnostics du territoire.

Bièvre Isère a obtenu le score de 24% sur le référentiel Climat Air Energie, d'après l'audit réalisé le 15/12/2023. La communauté de communes sollicite en conséquence la première étoile.

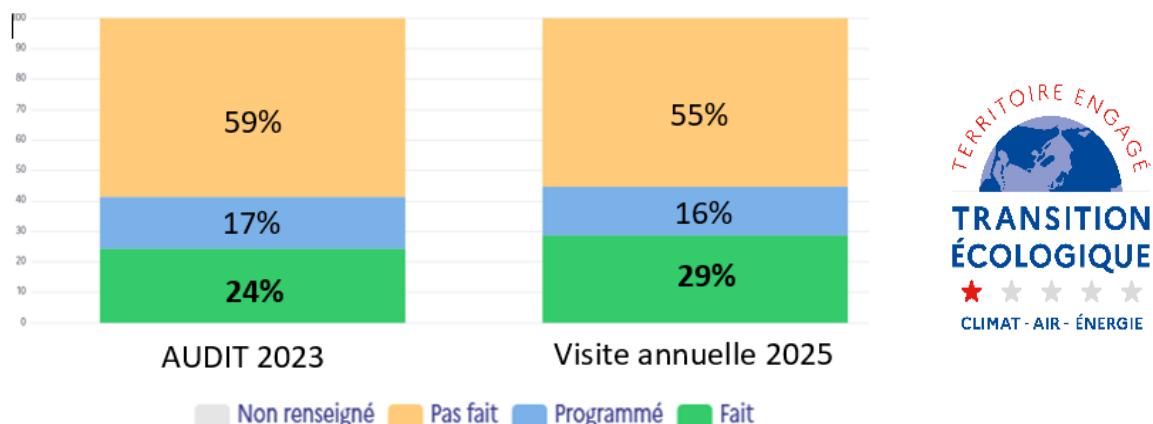


Figure 3 : Résultat d'audit et visite annuelle 2025 de Bièvre Isère sur le référentiel Climat Air Énergie

→ 5% de progression réalisés de 2023 à 2025, sur 10% fixés dans les objectifs COT d'ici septembre 2026

Pour ce qui concerne le référentiel Économie Circulaire, Bièvre Isère a obtenu le score de 16%, selon l'audit finalisé le 15/12/2023.

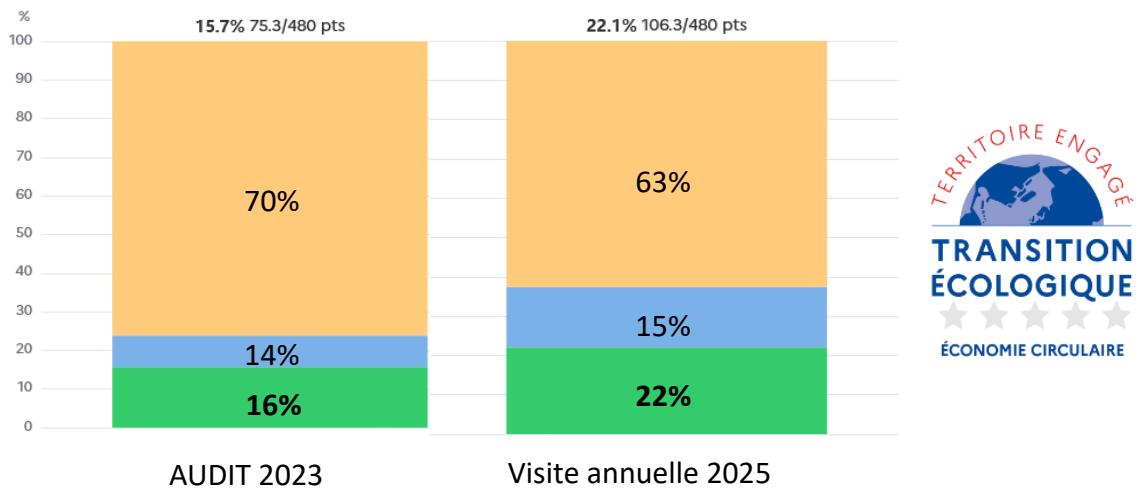


Figure 4 : Résultats d'audit et visite annuelle 2025 de Bièvre Isère sur le référentiel économie circulaire

→ 6% de progression réalisés de 2023 à 2025 sur 11% fixés dans les objectifs COT d'ici septembre 2026

Sur la base de ces audits, Bièvre Isère a élaboré deux plans d'actions, validé en mars 2024 afin de renforcer ses politiques sur ces enjeux de transition.

Bièvre Isère Communauté a adopté simultanément, le 31 mai 2021, le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**, visant :

- d'ici 2030 :
 - une réduction de 30% des émissions de gaz à effet de serre ;
 - une diminution de 19% de la consommation énergétique du territoire ;
- d'ici 2050 :
 - une réduction de 58% des émissions de gaz à effet de serre ;
 - une diminution de 51% de la consommation énergétique du territoire ;
 - une multiplication par deux de la production d'énergies renouvelables ;

ce qui rapproche le territoire d'un objectif **Territoire à Energie Positive (TEPOS)**, avec 84% d'autoproduction en 2050, démarche dans laquelle Bièvre Isère Communauté est également engagée auprès de l'ADEME.

Ce plan climat a reçu un avis favorable de l'Etat en date du 21 septembre 2021. Il est articulé selon les 4 axes principaux suivants :

Axes stratégiques		Axes opérationnels
AXE 1	Organiser une mobilité et un urbanisme durables	1.1. Réduire l'impact des trajets domicile-travail
		1.2. Organiser le report modal
		1.3. Rendre les déplacements en véhicules motorisés moins polluants
AXE 2	Gérer durablement les ressources du territoire	2.1. Adapter la gestion forestière
		2.2. Ménager la ressource en eau
		2.3. Accompagner la mutation de l'agriculture
AXE 3	Atténuer les impacts des bâtiments et de leur usage	3.1. Mettre en place une politique globale de réduction des consommations des bâtiments
		3.2. Développer les énergies renouvelables pour le bâtiment
AXE 4	Animer et conduire la démarche de transition énergétique	4.2. Incrire la collectivité dans l'exemplarité
		4.2. Initier et soutenir les initiatives locales

Tableau 1 : Axes stratégiques et opérationnels du Plan Climat Air Energie Territorial - mai 2021

Bièvre Isère Communauté a adopté le 1^{er} octobre 2019 le **Programme Local de l'Habitat** (PLH) qui, sur une période de 6 ans, fixe les objectifs et encadre les actions engagées sur le territoire en faveur de la production, de la rénovation ou de l'accès au logement. Il prévoit la mise en œuvre de dispositifs d'aides financières et techniques en faveur de la rénovation du parc ancien (social, privé, communal). Ce programme a vocation à la fois :

- à engager le territoire dans la transition énergétique, à réduire les risques de précarité énergétique et à réduire l'impact sur le climat ;
- à permettre à la population d'avoir accès à un logement abordable, adapté et plus performant énergétiquement.

A la suite de l'adoption du Programme Local de l'Habitat, les élus communautaires ont adopté le 26 novembre 2019, pour une période de 10-12 ans, le **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** (PLUi). Ce plan très transversal permet d'encadrer et d'orienter les politiques d'aménagement de l'espace et notamment de :

- préserver les espaces agricoles et les secteurs à enjeu environnemental (zones humides, corridors, espaces boisés, haies...). Il contribue donc à préserver les milieux, les paysages et certaines ressources ;
- engager une forte dynamique de lutte contre l'étalement urbain, engendrant des effets positifs sur les déplacements courts, le maintien d'espaces non anthropisés... ;
- réfléchir collectivement à l'organisation du territoire, au rôle des communes dans l'accueil de logements, de services, d'entreprises... dans une logique de solidarité territoriale.

Le conseil communautaire a engagé le 7 novembre 2022, en lien avec le plan de sobriété du gouvernement annoncé début octobre 2022, la mise en œuvre du premier **plan d'optimisation énergétique** de Bièvre Isère Communauté, première étape interne qui vise un triple objectif vers un changement de paradigme :

- poursuivre l'engagement de l'intercommunalité dans la réduction de ses consommations pour protéger l'environnement et être en conformité avec les engagements pris pour les années à venir, notamment de la COP de Paris ;
- diminuer ses coûts d'énergie qui ont doublé sur l'exercice 2023 (hausse estimée à près de 1 500 000 € entre 2022 et 2023) ;
- adapter l'offre de service aux publics.



Les actions menées ont permis, sur l'hiver 2022-2023, de baisser les consommations d'énergie de 19% en comparaison avec l'hiver 2021-2022 soit, 540 MWh d'économisés. Ce plan d'action, destiné à durer dans le temps et à proposer de manière pérenne une nouvelle manière de fonctionner et de penser nos consommations énergétiques, est ajusté au fur et à mesure des bilans réalisés afin d'en optimiser son efficacité. Il comprend désormais les actions suivantes :

- Action 1 : Mobiliser et informer le grand public, les usagers, les agents et les élus communautaires ;
- Action 2 : Installer des dispositifs de régulation de température dans les bâtiments et vérifier leur bon fonctionnement ;
- Action 3 : Adapter les températures des bâtiments publics et les usages ;
- Action 4 : Réduire la saison et les surfaces de chauffe ou de climatisation ;
- Action 5 : Éteindre les équipements électriques ;
- Action 6 : Éteindre l'éclairage extérieur des zones d'activités, bâtiments, équipements sportifs et parcs de stationnement ;
- Action 7 : Agir sur la sobriété numérique ;
- Action 8 : Favoriser la mobilité douce et le covoiturage ;
- Action 9 : Agir sur les bâtiments et les ouvrages intercommunaux ;
- Action 10 : Installer des unités photovoltaïques en autoconsommation sur les ouvrages publics.

Le Développement Economique et Tourisme œuvre autour de 2 axes prioritaires, le soutien aux entreprises et l'attractivité du territoire :

- les différents accompagnements, au travers de divers partenariats, permettent de soutenir les porteurs de projet dans les différentes étapes de leur entreprise (création, développement, transmission) ;
- le maintien d'une économie de proximité est un enjeu essentiel et passe par une promotion du « consommer local » afin de conforter nos commerces et nos services ;
- l'aménagement des 17 zones d'activités intercommunales, le déploiement de nouvelles zones et les services associés, s'adaptent pour répondre aux besoins des entreprises et permettent d'attirer de nouvelles entreprises et compétences. (politique de sobriété foncière)
- l'intégration des pratiques écologiques et durables et l'accompagnement des entreprises locales à la transition énergétique ;
- La prise en compte des besoins des entreprises, des salariés, des habitants et des touristes, aux travers de différents dispositifs permettent ainsi de maintenir le dynamisme de croissance du territoire.
- L'animation du programme Territoire d'Industries et notamment via les volets « Energie » et « Transition socio-écologique » qui visent à déployer une stratégie de développement territorial, axé sur l'industrie, et en fonction des besoins locaux.

Pour ce qui relève particulièrement du pilier social du développement durable, Bièvre Isère Communauté a adopté le 11 juillet 2022 la **Convention Territoriale Globale** (CTG), aux côtés de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère, du Département de l'Isère, de la Mutualité Sociale Agricole et de ses 50 communes membres. Conclue pour une période de 5 ans du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026, cette convention vise à mettre les ressources de la CAF au service d'une stratégie territoriale afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles. En effet, en s'extrayant des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire, elle repositionne l'usager au centre des services et participe à rendre plus efficents tous les champs d'intervention de la CAF : petite enfance, enfance, jeunesse, soutien à la parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits et au logement d'urgence, handicap, etc. A noter que le diagnostic préalable à la convention a mis en avant le besoin fort en mobilités des habitants sur le territoire, de la petite enfance aux seniors.

En termes de fonctionnement, la communauté de communes a réactualisé en novembre 2022 son **guide interne de la commande publique** qui participe à l'atteinte des objectifs de développement durable par l'intermédiaire de clauses spécifiques à intégrer dans les marchés :

- les clauses sociales et les marchés réservés ont pour vocation d'utiliser la commande publique comme un outil de lutte contre le chômage et l'exclusion : elle favorise la construction de parcours d'insertion en permettant aux personnes embauchées d'acquérir une expérience professionnelle, un emploi « classique » pour les personnes éloignées de l'emploi mais aussi directement l'accès à l'emploi en permettant de rapprocher localement offre et demande dans un secteur d'activité donné, notamment dans les secteurs en tension ;
- la clause environnementale a pour vocation de permettre d'utiliser la commande publique comme un outil de lutte contre les changements climatiques : attribution de marchés publics à des structures sélectionnées par exemple selon leur performance énergétique, leur capacité de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des ressources (eau, matières premières, etc.), de réduction des déchets, la possibilité de recyclage et/ou de réemploi des biens et services vendus, etc. Tous ces éléments favorisant ainsi les achats dits durables auprès de structures engagées dans une démarche de transition écologique, de développement durable.

Bièvre Isère a initié, dès 2021, l'engagement dans un **Contrat Local de Santé (CLS)** via un premier diagnostic local de santé ayant permis de fixer les orientations du Contrat Local de Santé et de la création d'un Conseil local de santé mentale.

La réduction des inégalités et l'amélioration de l'accès aux soins sont des enjeux fondamentaux pour les habitants du territoire de Bièvre Isère. Ce CLS est le fruit d'un travail de concertation entre Bièvre Isère, l'Agence régionale de santé, les élus, les institutions, ainsi que l'ensemble des acteurs de la santé, du social, du médico-social, de l'insertion et de l'éducation.

Pendant plus d'un an, la mobilisation et le travail de concertation des différents acteurs ont permis d'établir des fiches-actions autour de trois grands axes retenus :

- Améliorer l'accès aux droits, aux soins, à la prévention en renforçant l'attractivité du territoire,
- Promouvoir le bien-être et la santé mentale,
- Promouvoir le cadre de vie et un environnement favorable à la santé.

Ce Contrat Local de Santé a été signé le 24 mai 2025 par l'ensemble des partenaires.

Bièvre Isère Communauté finalise au premier semestre 2023 un **schéma directeur des systèmes d'information** basé volontairement sur une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) visant à intégrer les enjeux du développement durable, à moyen et long terme, dans la vision et la stratégie d'une organisation. Depuis sa publication en 2010, la norme ISO 26 000 constitue le cadre de référence en la matière. Elle donne des lignes directrices et ne fournit pas un cadre d'exigence en vue d'une certification. La Direction des Systèmes d'Information de Bièvre Isère Communauté s'engagera, conformément au décret n°2022-1413 du 7 novembre 2022 fixant des prix solidaires pour la revente des matériels informatiques réformés et cédés à titre gratuit à certaines associations par les administrations, à réduire dans un premier temps la production de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) au strict minimum et à mettre en place une filière de redistribution des matériels fonctionnels. La sobriété énergétique sera également prise en compte afin de réduire l'empreinte carbone du système d'information notamment par la réduction des actifs et l'augmentation de l'efficience.

Le graphique suivant permet de visualiser la contribution relative des politiques stratégiques transversales présentées ici, au regard du développement durable, aux premiers rangs desquels figurent le **Plan Climat Air Energie Territorial**, le **Contrat d'Objectifs Territorial**, le **Plan de sobriété énergétique**, la **Convention Territoriale Globale** le **Contrat Local de Santé** ainsi que le **Développement Economique et le tourisme**.

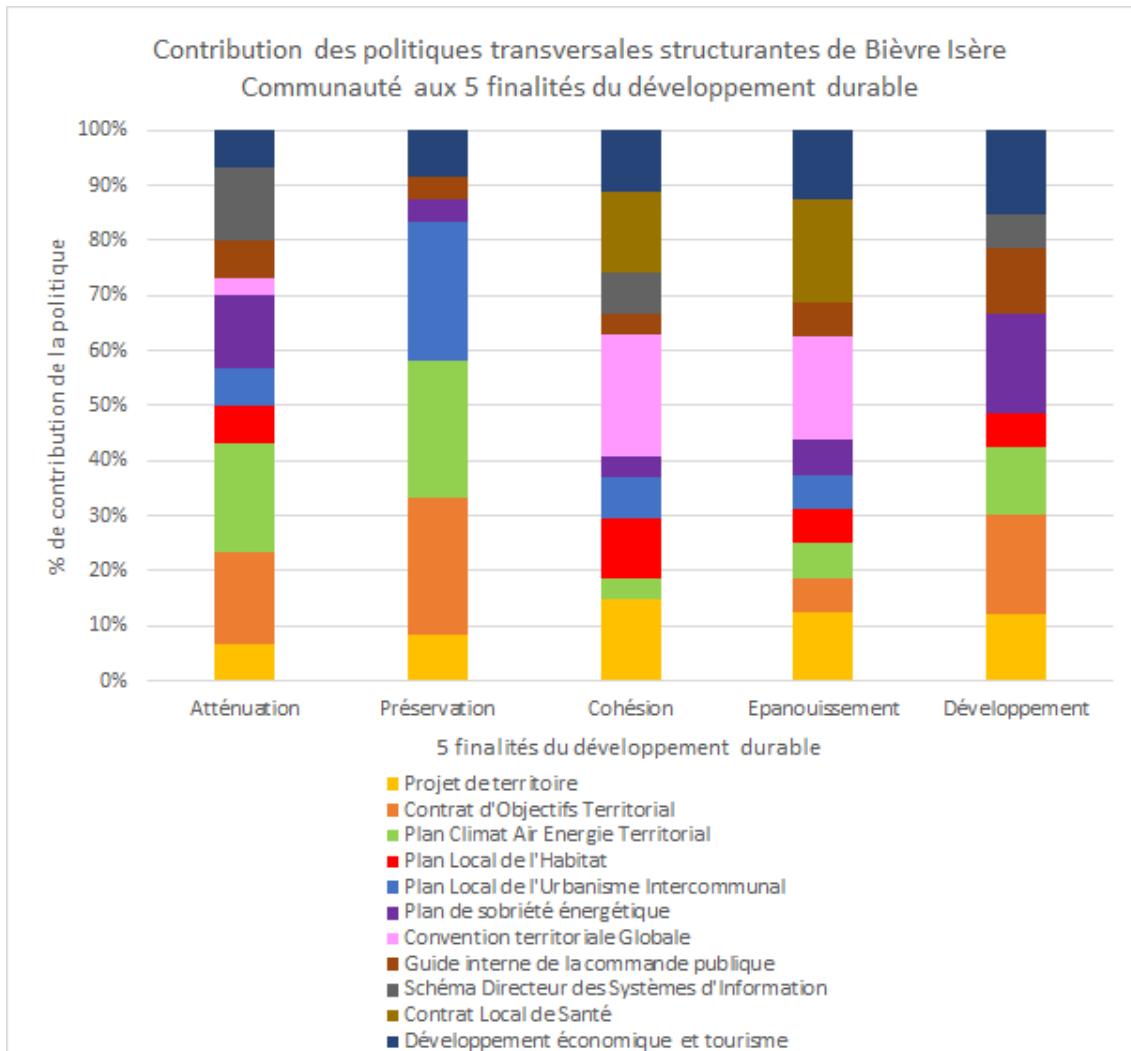


Figure 5 : Contribution des politiques transversales structurantes de Bièvre Isère Communauté aux 5 finalités du développement durable

2. Sélection d'actions de Bièvre Isère au regard des enjeux territoriaux de développement durable

<u>Titre du chapitre</u>	<u>Objectifs de Développement Durable</u> <u>(ODD)</u>	<u>Liens avec les politiques publiques</u>	<u>Titre des actions du chapitre</u>
2.1 Favoriser l'attractivité du territoire par la promotion de mode de consommation et de production durables	ODD 8 et 12 : Travail décent et croissance économique Consommation et production responsables	Politique de développement économique, PCAET, COT	Economie : Animation du dispositif de chèques cadeaux locaux : BI HAPPY SHOPPING
2.2 Protéger l'environnement	ODD 15, 12, 6 et 13 : Protection de la faune et de la flore terrestre, Consommation et production responsables, Eau propre et assainissement, Lutte contre les changements climatiques	PCAET, Politique de gestion de l'eau (Terre et Eau), Feuille de route gestion des déchets, Stratégie Agricole (Convention avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère), COT	Gestion et valorisation des déchets : Optimisation de la collecte des déchets, Agriculture : Adaptation au changement climatique du secteur agricole Eau : Protection des zones de captages prioritaires Biodiversité : Lutte contre le frelon asiatique Mobilité : Stationnement vélo
2.3 Mettre en œuvre la transition énergétique	ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable	PCAET, COT, Plan de sobriété énergétique, PLH	Habitat : Salon de la rénovation à Saint-Jean de Bournay Sport : travaux d'amélioration de l'étanchéité de la toiture amovible du centre aquatique Aqualib Chaudière miscanthus de la salle omnisports de Saint-Jean de Bournay
2.4 Améliorer le cadre de vie	ODD 3, 4, 11, 10 et 9 : Bonne santé et bien-être ; Education de qualité, Villes et communautés durables, Réduction des inégalités, Innovation et infrastructures	Chartes forestières, politique culturelle, politique enfance, jeunesse et solidarité, PCAET, Convention Territoriale Globale, Contrat Local de Santé, COT	Petite enfance : Reconstruction de la crèche DoRéMi à La Côte Saint-André GEMAPI : Etude globale de gestion des inondations sur le bassin versant des 4 Vallées Forêts : Animations scolaires de sensibilisation aux enjeux forestiers

2.1 Favoriser l'attractivité du territoire par la promotion de mode de consommation et de production durables

Animation du dispositif de chèques cadeaux locaux : BI HAPPY SHOPPING



Description de l'action



Commercialisation depuis 2015 de chèques cadeaux locaux ; les chèques cadeaux BI HAPPY SHOPPING.

Ces chèques offrent une alternative locale aux chèques cadeaux nationaux (CADHOC, KADEOS...) et permettent de conforter la consommation locale, de limiter les achats sur internet (notamment aux périodes d'été et de Noël), de soutenir le commerce de proximité en période de crise et de limiter l'évasion commerciale vers les villes périphériques de Bièvre Isère.

Ce dispositif et la communication associée mettent en exergue la richesse du commerce et de l'artisanat en favorisant la consommation locale, ce qui agit également pour la réduction de l'utilisation de la voiture.

C'est par ailleurs, une augmentation du pouvoir d'achat des salariés, qui bénéficient des chèques cadeaux BI HAPPY SHOPPING, au travers de leur entreprise qui jouent par ce biais, un rôle sociétal ayant un impact positif sur le commerce de proximité et leur territoire.

En 2025 la dématérialisation des chèques a été mise en place dans l'objectif de diminution de la consommation papier. Il faut en général 1 an, pour que les entreprises s'approprient la dématérialisation.

Chiffres clés 2025 :

- Budget : 57 000 €
- 146 commerçants adhérents en 2025
- Plus de 1 500 000 € de chèques cadeaux achetés par des entreprises locales et dépensés dans les commerces de proximité depuis 2015 dont 160 000€ de ventes estimées en 2025 + 21 520€ supplémentaires grâce à l'opération spéciale menée pour les 10 ans du dispositif.
 - ➔ De 10 au 21 juin 2025, pour les 10 ans de BI HAPPY SHOPPING une opération spéciale a été menée permettant dès l'achat de 20 € de chèques cadeaux, 10 € supplémentaires offerts par Bièvre Isère :
 - ➔ En 11 jours, 21 520 € de chèques cadeaux BI HAPPY SHOPPING, ont été achetés.
 - ➔ 1 € de soutien de Bièvre Isère = 3 € de retombées pour l'économie de proximité du territoire.
- L'attractivité commerciale de Bièvre Isère se renforce, notamment via le commerce de centralité. Entre 2018 et 2022, le taux d'évasion commerciale a diminué de 8 points.

Perspectives 2026

- Augmenter le nombre de commerçants adhérents,
- Diversifier le nombre d'univers cadeaux proposés,
- Augmenter la visibilité grand public des chèques au travers d'animations.,
- Promouvoir davantage l'opération auprès des entreprises pour leurs salariés.

2.2 Protéger l'environnement

Adaptation au changement climatique du secteur agricole : Ciné-débat la théorie du boxeur



**13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**



Description de l'action

L'agriculture est touchée de plein fouet par les dérèglements climatiques : saisons sèches, pluies torrentielles, épisodes de grêle, chaleurs intenses, gel tardif, etc.

Ces symptômes, plus ou moins récents, impactent les équilibres des exploitations agricoles, qu'ils soient financiers, agronomiques, logistiques, etc. Pour y faire face, les agriculteurs agissent depuis de nombreuses années, remettent en question leurs systèmes et s'adaptent. Cette thématique représente ainsi un axe fort de la convention de partenariat établie depuis 2013 avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère. C'est également un levier d'action identifié dans le Plan Climat Air Energie Territorial de Bièvre Isère qui s'intitule « Améliorer le partage de connaissances sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique du secteur agricole ».

Pour faire suite à un travail d'enquêtes réalisées sur 15 exploitations, la projection de ce documentaire « la théorie du boxeur » a permis d'échanger entre agriculteurs et habitants sur les freins et leviers de l'adaptation aux changements climatiques.

Chiffres clés / indicateur d'évaluation de l'action (permettant de mesurer le bénéfice pour le territoire en 2025)

➔ 70 participants

Perspectives 2026

Poursuite des actions de sensibilisation par des évènements de rencontre entre habitants et agriculteurs comme à l'occasion de la Rand'eau agricole réalisée, chaque année, à l'automne autour d'un captage d'eau potable du territoire mettant en avant les pratiques agricoles vertueuses en faveur de la préservation de la qualité de l'eau potable.

Plusieurs propositions :

- Fonctionnement du méthaniseur « La Côte Biogaz » en cours de travaux,
- Préservation et accueil de la biodiversité sur une ferme,
- Préservation et qualités d'un sol vivant,
- ...

Biodiversité : Lutte contre le frelon asiatique

Frelon européen



Frelon asiatique



Description de l'action

Le frelon asiatique, poursuit sa progression sur le territoire Rhône-alpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

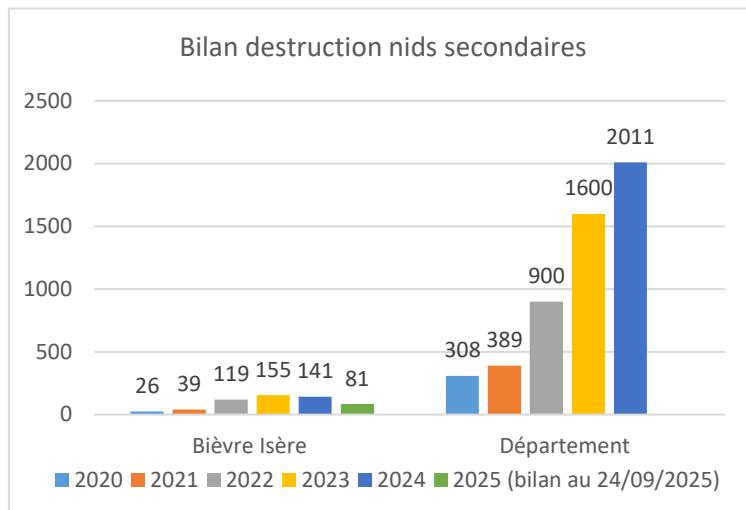
Le frelon asiatique a un impact :

- agro-écologique et économique : il est en effet un redoutable prédateur pour les abeilles, provoquant des dégâts importants sur certains ruchers notamment par le stress qu'il engendre sur les colonies,
- environnemental : il est responsable d'une atteinte forte de la biodiversité du fait de la pression de prédation qu'il exerce sur les insectes tels que les papillons, les mouches ou encore les araignées,
- et sociétal : il est en effet présent sur la quasi-totalité du territoire régional, en particulier au niveau des zones urbanisées, ce qui peut relever, dans certaines situations, d'un problème de santé publique.

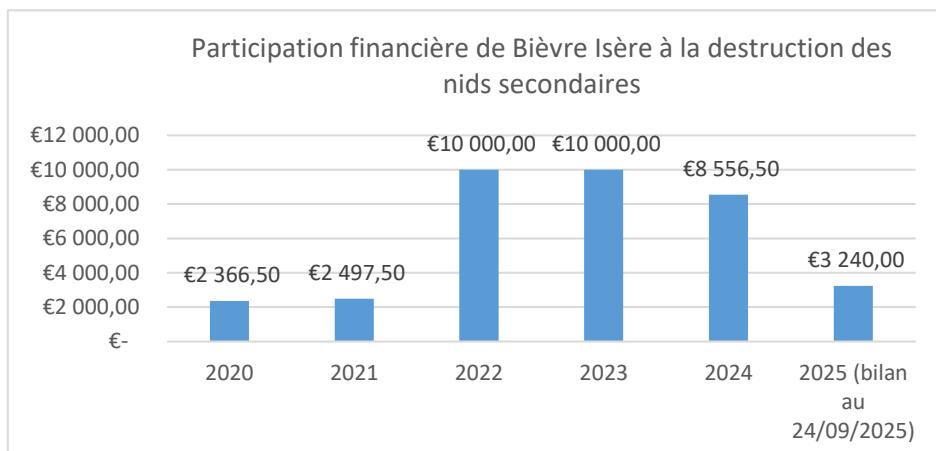
Pour cela, Bièvre Isère agit depuis 2019 :

- En finançant, avec l'aide du Département (à hauteur de 50 %) la destruction des nids secondaires,
- En coordonnant depuis 2024 pour l'ensemble des communes, une commande groupée de piège pour le piégeage des fondatrices au printemps,
- En diffusant de l'information auprès des communes,
- En s'informant auprès des syndicats apicoles et de la section apicole du Groupement de Défense Sanitaire de l'Isère sur les évolutions du frelon au niveau Départemental et Régional et sur les bonnes pratiques d'intervention.

Chiffres clés 2025 :



Graphique 1 : Bilan du nombre de nids secondaires détruits



Graphique 2 : Participation financière annuelle de Bièvre Isère pour la destruction des nids secondaires

Perspectives 2026

Poursuite des actions engagées dans la lutte contre le frelon asiatique notamment via la convention signée avec le Département de l'Isère pour l'animation et le financement de la destruction des nids secondaires.

Budget prévisionnel 2026 : 10 000 €

Nouveauté 2026 : Une dizaine de pièges sélectifs seront installés sur le patrimoine intercommunal lors du piégeage de printemps.

Protection des zones de captages prioritaires

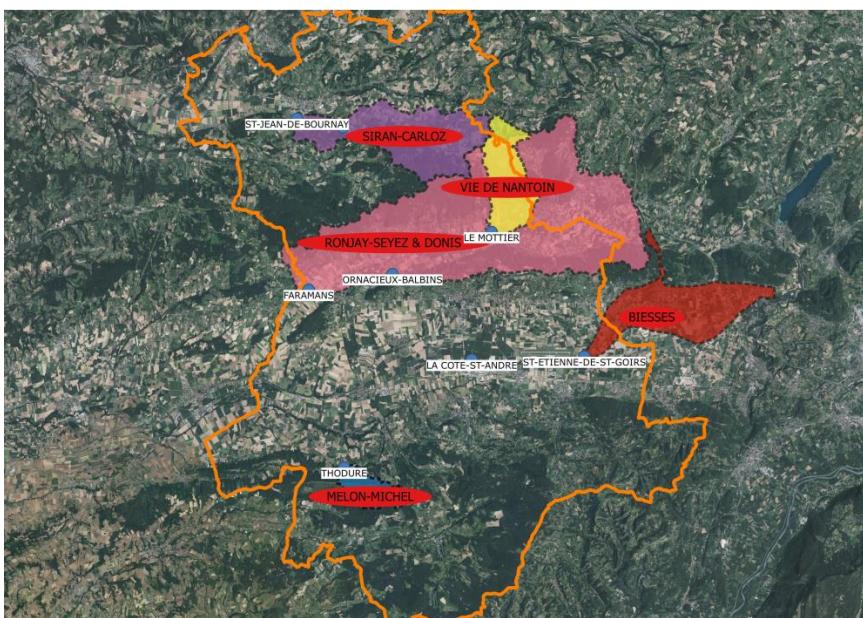


Figure 6 : carte des 8 captages classés « prioritaires » par l'État sur le territoire de Bièvre Isère

Description de l'action

Les actions menées dans le cadre de cette démarche de protection des captages prioritaires d'eau potable ont été poursuivies en 2025 (en lien avec la Chambre d'agriculture de l'Isère et les coopératives et négocios agricoles du territoire) :

- **Animation d'actions incitatives au changement de pratiques des exploitants agricoles,**
- **Développement avec les agriculteurs des cultures et des filières à bas niveau d'intrants,**
- **Communication grand public.**

Animation d'actions incitatives au changement de pratiques des exploitants agricoles

Des journées d'accompagnement des agriculteurs ont été organisées, en vue de plusieurs finalités : réduire la fertilisation azotée et de l'utilisation des pesticides. Ces actions permettent indirectement de limiter l'érosion des sols ou encore d'améliorer la biodiversité.

Ces animations sont menées sur les parcelles en zone de captage prioritaire qui sont ciblées car elles sont situées sur des zones sensibles aux pollutions de la ressource en eau potable.

Communication grand public

Une randonnée agricole s'est déroulé le 28 septembre 2025, ayant pour but de créer du lien social autour de l'agriculture et de sensibiliser les habitants sur plusieurs thématiques comme la protection de la qualité de l'eau potable, la biodiversité, l'agriculture du territoire, le service d'approvisionnement en eau potable.

Cette journée a été menée en coordination avec la Chambre d'agriculture de l'Isère et la commune de Faramans. Un circuit de 3km a été créé pour les enfants permettant d'aborder les sujets de manière plus ludique. Une intervention en classe, à l'école de Faramans a été organisée pour favoriser la participation des élèves et des familles.

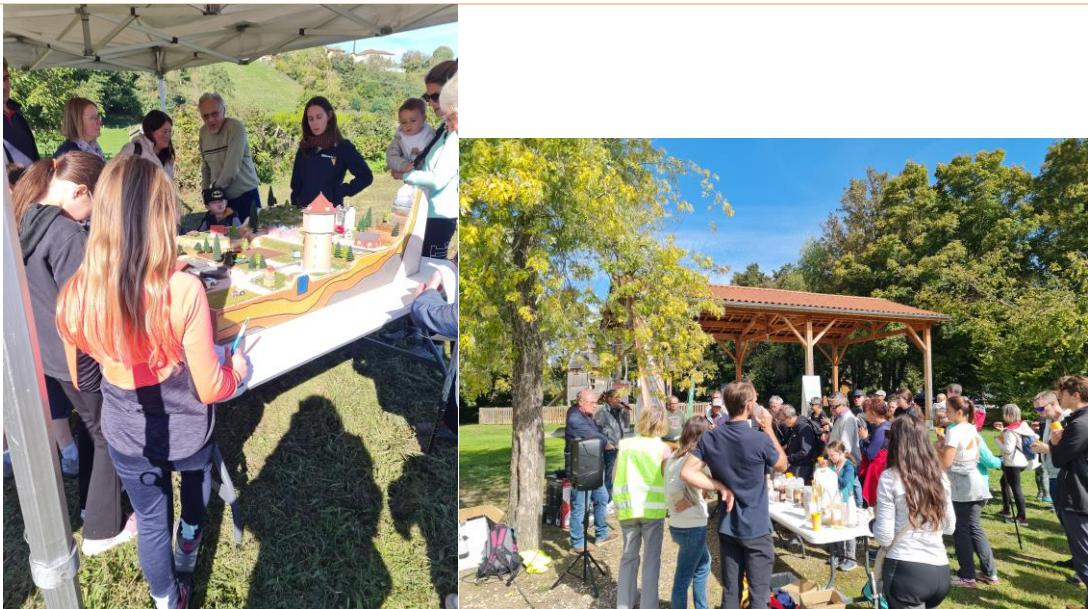


Figure 7 : Rand'eau agricole, 28 septembre 2025 - Faramans

Développement des cultures et des filières à bas niveau d'intrants

Cette action vise à réduire l'utilisation d'intrants (pesticides et nitrates) sur les parcelles agricoles ainsi qu'à mieux valoriser économiquement les engagements environnementaux des agriculteurs.

Ce travail a été mené via plusieurs actions :

- **Le suivi de la culture du miscanthus et sa valorisation prochaine en lien avec le chauffage de la nouvelle salle omnisports à Saint-Jean de Bournay (essai de fonctionnement sur la chaudière polycombustible). 2025 sera la 1ère année de livraison effective pour une saison de chauffe complète (cf fiche projet chaudière miscanthus).**
- **La poursuite de l'étude filière mutualisée avec d'autres structures du bassin versant (état des lieux réalisé en 2023) s'orientant sur un approfondissement de 3 thématiques : mûteil, luzerne et légumes secs.**

Chiffres clés / indicateur d'évaluation de l'action (permettant de mesurer le bénéfice pour le territoire en 2025)

- ➔ 60 participants à la Rand'eau Agricole sur Faramans, des retours oraux des participants très positifs ;
- ➔ 25 000 ha d'aire d'alimentation de captage sur Bièvre Isère dont 3 800 ha en zone de protection prioritaire (75 % étant des surfaces agricoles).

Perspectives 2026

Animation d'actions incitatives au changement de pratiques des exploitants agricoles

Poursuivre l'accompagnement individuel et collectif, en s'appuyant sur le nouveau programme d'actions commun à tous les captages prioritaires. Ce programme d'actions renforce notamment les actions autour de la préservation de la qualité et du potentiel des sols (formation pédologique et agronomique, analyses des taux de matières organiques...),

Communication grand public : Renouvellement de la Rand'eau agricole sur un autre secteur permettant de sensibiliser localement autour de nouvelles thématiques et sur un nouveau captage. Poursuite des animations scolaires eau/agriculture.

Développement des cultures et des filières à bas niveau d'intrants

Poursuivre le développement des cultures et des filières à bas niveau d'intrants, à travers notamment la finalisation de l'étude filière mutualisée (méteil, légumes secs, luzerne),

Accompagner le projet de réseau de chaleur pour étudier le potentiel de développement de la filière miscanthus autour du captage des alouettes à la Côte Saint-André,

Coupler le partenariat avec le lycée agricole et l'évènement « Marche pour la planète » et la thématique de l'eau au grand public : conférence spécifique pendant ou hors journée mondiale de l'eau.

Stationnement vélo : box à vélos du Mandrin et distribution d'arceaux auprès des communes



Figure 8 : photographies des stationnements vélo proposés par Bièvre Isère sur le territoire (P+R Le Mandrin, juin 2025 et arceaux sur la commune de La Frette, juin 2024)

Description de l'action

Bièvre Isère Communauté s'est engagée en mai 2021 dans un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dont la mobilité constitue un des quatre axes stratégiques. En particulier, il vise le stationnement sécurisé de tous les moyens de transports notamment les vélos.

Dans ce cadre, Bièvre Isère souhaite promouvoir l'utilisation du vélo pour les déplacements du quotidien en installant :

- des arceaux de stationnement cyclable au sein des communes et sur les sites intercommunaux. En 2024, 50 arceaux (fabriqués par la société locale ARSEPP) ont été distribués gratuitement par Bièvre Isère auprès de 14 communes volontaires permettant de développer 100 places de stationnement vélo sur le territoire. Face au succès de la première édition, il a été décidé de renouveler l'opération en 2025 avec l'achat de 100 arceaux.
- des box à vélos sécurisés sur ses parkings relais. En ce sens, un premier box à vélos a été installé en 2024 par Bièvre Isère sur le P+R Le Rival à La Côte Saint-André. Suite à cela, Bièvre Isère a renouvelé l'opération en installant un box à vélos 18 places sur le P+R Le Mandrin à Saint-Etienne de Saint-Geoirs en juin 2025.

Chiffres clés 2025

Box vélos Le Mandrin :

- Coût du box 55 080 € TTC (32 130 € de subvention et 22 950 € de reste à charge) ;
- Comme pour le box situé sur le P+R Le Rival, la tarification d'accès au box est de 2€/mois ou 24€/an et l'accès se fait via l'AppliRev qui permet d'ouvrir le box de façon dématérialisée via un QRcode ;
- Station autonome en énergie grâce à ses 6 panneaux photovoltaïques et batterie de 5kWh rechargée en 3h d'ensoleillement ;
- 18 places de stationnement dont 8 avec recharge pour vélos à assistance électrique.

Arceaux vélos achetés en 2025 :

- Un règlement assoupli pour les communes et un accompagnement de Bièvre Isère renforcé ;
- 50 arceaux distribués aux 11 communes volontaires ;
- 50 arceaux à destination des sites intercommunaux.

Perspectives 2026

Porter une réflexion globale de stationnement cyclable à l'échelle de Bièvre Isère pour aboutir sur un PPI.

Optimisation de la collecte des déchets



Description de l'action

Bièvre Isère Communauté exerce la compétence « collecte et valorisation des déchets » pour le compte de ses communes membres et a engagé dès 2019 une réflexion pour optimiser la collecte des déchets ménagers, à des fins d'amélioration du service et d'équilibre budgétaire.



Cette réflexion a trouvé son aboutissement au travers de la feuille de route du projet de transformation du service de collecte et valorisation des déchets validée par le conseil communautaire en date du 24 avril 2023.

Parmi les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs politiques, il est prévu de mettre en place une collecte par apport volontaire généralisée pour les ordures ménagères et la collecte sélective.

Axe 1 : Améliorer le tri des déchets

La généralisation de la collecte en apport volontaire pour l'ensemble des flux collectés permettra d'inciter au tri :

- en rapprochant le geste de tri de la gestion des ordures ménagères,
- en augmentant le nombre de PAV disponible pour les usagers.

Chiffres clés 2025

Le déploiement des PAV entre 2024 et 2025 s'est effectué de la manière suivante :

- Janvier 2024 : 184 PAV,
- Octobre 2024 : 239 PAV,
- Juillet 2025 : 298 PAV, dont 263 recevant les « Ordures Ménagères ».

Ce mode de collecte pour les ordures ménagères concerne 46 communes sur les 50 du territoire, soit 77 % de la population.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des flux collectés sur les PAV, en comparant les 3 premiers trimestres 2024 et les 3 premiers trimestres 2025 :

Flux	tonnage 2024	tonnage 2025	évolution en tonnes	variation
Ordures Ménagères	8 401	7 985	-416	-4,95%
Collecte sélective	2 811	3 079	268	9,53%
TOTAL	11 212	11 064	-148	-1,32%

Tableau 1 : Evolution des tonnages d'ordures ménagères et collecte sélective en 2024 et 2025

Perspectives 2026

L'évolution des tonnages devrait être plus marquée en 2026 compte tenu de l'effet « Apport volontaire » sur l'année complète.

Le déploiement se poursuivra sur les 50 communes avant la fin 2026, en portant le nombre de PAV aux alentours de 320.

2.3 Mettre en œuvre la transition énergétique

Salon de la Rénovation à Saint-Jean de Bournay



Description de l'action

Après 3 premières éditions sur la commune de La Côte Saint-André, l'édition 2025 du Salon de la Rénovation s'est déroulée en partenariat avec la commune de Saint-Jean de Bournay le 27 septembre 2025.

L'objectif était d'engager, notamment sur le secteur nord du territoire de Bièvre Isère, une dynamique autour de la rénovation de l'habitat. Le salon de la rénovation permet de fédérer différents acteurs locaux de la construction/rénovation, et de mobiliser les habitants, propriétaires... sur ces problématiques.

Ce salon de la rénovation permet notamment d'apporter des conseils neutres et gratuits au public, qu'ils portent sur des enjeux techniques (matériaux, solutions techniques, ...) ou sur les aides financières mobilisables.

A cette occasion, et afin de tenir compte de l'une des spécificités de ce territoire, des conférences et démonstrations ont été proposées sur la rénovation du bâti ancien, en pisé notamment. La valorisation de ce patrimoine est un enjeu afin de réutiliser des bâtis déjà existants et non consommateurs d'espace.

Cette édition a été réalisée en partenariat avec la municipalité de Saint-Jean de Bournay, avec la participation des organismes de conseil qui accompagnent Bièvre Isère sur ces sujets tout au long de l'année : Association de Gestion Durable de l'Energie en Isère (AGEDEN), l'association Solidaire pour l'Habitat (SOLIHA), Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL), Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)...

Chiffres clés

- ➔ Plus de 300 visiteurs lors du Salon, essentiellement issus du secteur nord du territoire,
- ➔ 35 exposants, représentant des organismes de conseil neutres, ainsi que des acteurs de l'immobilier et de la rénovation sur différents corps de métier (réseau d'acteurs locaux essentiellement issus du secteur nord du territoire),
- ➔ 2 conférences en format table-ronde : Rénover le bâti ancien / Les énergies renouvelables,
- ➔ Plusieurs RDV ont pu être pris par le public avec les organismes de conseil pour des visites à domicile ou des RDV lors des permanences financées par Bièvre Isère.

Perspectives 2026

Réflexion à engager sur la prochaine édition (lieu et fréquence)

Travaux d'amélioration de l'étanchéité de la toiture amovible du centre aquatique Aqualib



Description de l'action

Les actions menées dans le cadre de cette démarche d'amélioration de l'étanchéité à l'air en position fermée de la toiture amovible du centre aquatique Aqualib ont constitué des travaux importants réalisés durant l'été 2025 qui ont consisté à :

- Remplacer les joints et brosses strip existants par du matériel de dernière génération,
- Optimiser l'isolation, remplacer et rajouter du bardage au niveau des boggies (ou galets) permettant d'obstruer les entrées d'air.

Remplacer les joints et brosses strip existants par du matériel de dernière génération

La toiture amovible du centre aquatique Aqualib est composée en deux parties mobiles coulissantes l'une sur l'autre avec une toiture haute dit « toit supérieur » et une toiture basse dit « toit inférieur ».

Les travaux entrepris par l'entreprise BC Maintenance ont consisté :

- au remplacement de joints et brosses existants par de nouveaux joints plus isolants et de nouvelles brosses strip avec double film d'étanchéité,
- à l'installation d'un élément de brosse au niveau de la baie vitrée et de brosses d'étanchéité en partie haute des 2 éléments mobiles de la toiture.

Ces travaux ont plusieurs finalités :

- Apporter une meilleure étanchéité à l'air de la toiture amovible en évitant les entrées et les courants d'air,
- Garantir une meilleure isolation thermique de la toiture amovible en réduisant les ponts thermiques.

Optimiser l'isolation, remplacer et ajouter du bardage toiture au niveau des boggies en permettant d'obstruer les entrées d'air

Chacune des parties mobiles du toit repose sur des boggies (ou galets) qui se déplacent, sur un rail servant de guide, en partie haute du bâtiment et sur le sol, en partie basse du bâtiment, grâce à un système motorisé électrique permettant l'entraînement et le déplacement de l'ensemble de la structure toiture haute et/ou toiture basse.

Les travaux ont consisté à :

- remplacer l'isolant situé derrière les bogies du toit supérieur,
- remplacer le bardage défectueux ou abîmé,
- rajouter du bardage sur des parties ouvertes de la toiture notamment aux points de jonction entre la toiture et le bâtiment.

Ces opérations avaient plusieurs finalités :

- Optimiser l'isolation générale de la toiture,
- Apporter une meilleure étanchéité à l'air de la toiture amovible en bouchant des ouvertures aux points de jonction entre la toiture amovible et le bâtiment ou le sol afin d'éviter les circulations d'air,
- Garantir une meilleure isolation thermique de la toiture amovible en réduisant les déperditions de chaleur dues aux fuites d'air chaud vers l'extérieur du bâtiment.



Figure 9 : photographies des travaux réalisés sur la toiture d'Aqualib, été 2025

Chiffres clés 2025 :

Budget : 19 800 €

Retour oraux des maîtres-nageurs sauveteurs et usagers très positifs sur la fin de ressentie de froid dus aux courants d'air près des points de jonction toiture-bâtiment.

Perspectives 2026

Suivi de la performance par les équipes techniques d'Aqualib et du Pôle Technique.

Consommation annuelle de chauffage du bâtiment 2026, versus consommations du bâtiment 2025.

Poursuivre l'optimisation des économies d'énergies en rapport avec l'étanchéité de la toiture

Poursuivre la rénovation et l'optimisation de l'étanchéité de la toiture fixe et amovible du centre aquatique Aqualib avec :

- Une phase 1 : Etude et diagnostic de l'étanchéité à l'air, à l'eau de la membrane d'étanchéité extérieure et de l'isolation thermique,
- Une phase 2 : Rénovation totale (membrane d'étanchéité extérieure + isolation thermique) ou partielle (membrane d'étanchéité extérieure) de la toiture fixe et amovible.

Chaudière miscanthus de la salle omnisports de Saint-Jean de Bournay



Description de l'action



Dans le cadre de la construction d'une nouvelle salle omnisports à Saint-Jean de Bournay, il a été décidé de mettre en place une chaudière biomasse alimentée par du miscanthus pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire du bâtiment.

Appelé "herbe à éléphant" le miscanthus est une graminée cultivée en Europe depuis 1935 et introduite en France vers 1990 à des fins expérimentales. Il est utilisé commercialement comme combustible depuis 2006.

Le **choix innovant** de l'utilisation du miscanthus comme combustible, permet de **chauffer le bâtiment de manière durable et locale**. Il est également intéressant d'un point de vue économique.

La chaudière de la salle omnisports à Saint-Jean de Bournay est une chaudière poly-combustibles biomasse. Elle peut fonctionner avec du bois déchiqueté, des granulés, des copeaux ou du miscanthus. Pour pouvoir basculer d'un combustible à l'autre, une simple modification du paramétrage de la chaudière est nécessaire. Cependant, du fait d'une combustion différente du bois, le choix du miscanthus comme combustible a nécessité des adaptations et notamment l'utilisation d'un matériau spécifique et plus coûteux pour la cheminée (la céramique) afin d'éviter sa corrosion.

Le choix du miscanthus a un triple avantage environnemental :

- Protection de la nappe phréatique : Le miscanthus est peu gourmand en eau et en intrants agricoles,
- Réduction de la dépendance aux énergies fossiles par l'utilisation d'une chaudière biomasse,

- Utilisation d'un combustible produit localement : réduction de la distance de transport du combustible. Le miscanthus est cultivé par un producteur local sur deux parcelles à Saint-Jean-de-Bournay (projet de contrat d'approvisionnement en cours).

Caractéristiques du miscanthus :

- Croissance rapide (jusqu'à 4 cm par jour en période de pousse),
- Hauteur jusqu'à 4 mètres,
- Rendement élevé : 1 hectare équivaut à environ 6 500 litres de fioul,
- Faible entretien : La plante ne nécessite pas d'engrais et peu d'entretien,
- Durée de vie de la plantation : 20 ans (repousse chaque année sans besoin de nouvelles plantations),
- Utilisé sous forme de vrac pour la salle omnisports (longueur de coupe de 35 mm minimum),
- Densité : 120 kg/m³,
- Pouvoir calorifique du miscanthus en vrac : entre 4 200 et 4 400 kWh/t,
- Taux d'humidité naturellement bas: 16% max (pas besoin de séchage après récolte, comme pour le bois).

Caractéristiques de la chaudière :

- Chaudière mixte (multi-combustibles biomasse),
- Marque : HARGASSNER,
- Puissance : 150 kW.

Chiffres clés 2025

- Consommations de miscanthus pour la 1ère année de fonctionnement : 90 m³, La consommation de la 1ère année est inférieure de moitié à la consommation attendue. Ceci est principalement dû à une consommation d'eau chaude très inférieure aux prévisions et un abaissement de 1°C de la consigne de température de chauffe. De plus, le bâtiment a une isolation performante,
- Coût prévisionnel du miscanthus pour le chauffage et l'eau chaude de la salle omnisports : 2 000 €HT/an,
- Rendement de la culture de miscanthus : 13 tonnes/ha,
- Surface de plantation nécessaire pour le chauffage de la salle omnisports : 2,7 ha environ.

Perspectives 2026

Il est envisagé une analyse des performances de l'installation de chauffage au miscanthus par un bureau d'études, afin de suivre de façon fine les consommations et réaliser un bilan économique et environnemental.

Le miscanthus atteignant sa pleine production qu'à partir de la 3^{ème} année après sa plantation, la première saison de chauffe, la collectivité a fait appel à un producteur relativement éloigné du site pour l'approvisionnement de la chaudière.

Dans le cadre d'un changement de fournisseur pour un fournisseur plus local, à partir de la saison de chauffe 2025/2026, il est prévu une analyse complète du miscanthus après récolte (pouvoir calorifique, métaux lourds...), pour s'assurer de la qualité du combustible, notamment par rapport à la qualité de l'air, sujet souvent sensible autour d'une chaufferie biomasse. Cette analyse sera à mettre en lien avec l'étude de sol menée préalablement à de la plantation du miscanthus.

2.4 Améliorer le cadre de vie

Reconstruction de la crèche DoRéMi à La Côte Saint André



Figure 10 : Nouveau bâtiment pour la crèche DoRéMi, octobre 2025

Description de l'action :

Autorité organisatrice en matière de Petite enfance, la communauté de communes gère sept multi-accueils sur son territoire. Ces crèches permettent d'accueillir toute l'année entre 400 et 450 enfants, âgés de 3 mois à 6 ans.

Le multi-accueil situé sur La Côte Saint André a fait l'objet depuis septembre 2020 d'une première analyse pour tenter de trouver des solutions à plusieurs problèmes :

- Des espaces trop petits (dortoirs, cuisine, bureau de la directrice),
- Des espaces manquants comme des locaux pour le personnel (vestiaires, espace repos) ou encore une zone de stockage,
- La dangerosité des marches pour accéder aux dortoirs,
- Une buanderie commune avec l'espace de change.

Au regard de ces multiples problématiques (vétusté, travaux nécessaires de mise aux normes, bâtiment ancien de type « passoire thermique »), la collectivité a fait le choix d'une reconstruction à neuf. Inauguré le 18 octobre 2025, le nouveau bâtiment a été livré en septembre 2025.

Un équipement écologique et ergonomique :

Consciente des défis liés au dérèglement climatique, Bièvre Isère a voulu faire de cet équipement un exemple en matière de transition écologique. Le bâtiment est doté de plusieurs équipements permettant un fonctionnement plus sobre quant à sa consommation énergétique :

- Installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation qui serviront à alimenter les besoins énergétiques de la crèche,
- Equipement par un rafraîchissement par le sol et non une climatisation.

La conception s'est également faite en prenant en compte les enjeux d'ergonomie pour les agents exerçant dans l'équipement, construit de plain-pied. Par exemple, le lave-linge ainsi que les lits sont surélevés, et les tables de change sont modulables, afin d'éviter les portées. Ce nouvel espace multi-accueil a permis d'augmenter la capacité d'accueil des enfants et permet de répondre aux besoins des familles du territoire en accueillant les enfants et agents dans un meilleur cadre.

Un soutien pour les familles

La reconstruction de la crèche DoRéMi s'inscrit dans une démarche volontariste de Bièvre Isère, fondée sur l'accompagnement des habitants du territoire dans leur parcours de vie et sur la réduction des inégalités d'accès aux services publics. Cette offre de garde proposée par la communauté de communes est complétée par les structures privées, comme les micro-crèches, et par l'activité des assistants maternels.

Chiffres clés :

La crèche DoRéMi en chiffres :

- 1,5 million d'euros d'investissement HT,
- un bâtiment de près de 350 m²,
- deux espaces extérieurs de 300 m² au total,
- 24 enfants pouvant être accueillis simultanément, contre 20 dans l'ancien bâtiment,
- une centrale photovoltaïque en autoconsommation produisant 15 MWh d'électricité par an, soit la consommation moyenne annuelle de 3,5 foyers.

Bièvre Isère a investi 1,5 million d'euros pour reconstruire la crèche DoRéMi. L'intercommunalité a reçu le soutien financier de trois partenaires :

- le Département de l'Isère pour 550 000 euros,
- l'État (DETR/DSIL) pour 335 417 euros,
- la Caisse d'allocations familiales pour 268 000 euros,
- la ville de La Côte Saint-André pour un apport du foncier de 60 000 €.

La part d'autofinancement de Bièvre Isère s'élève à près de 305 000 euros HT, soit 20 % du montant total du projet.

Perspectives 2026

Ouverture sur une année complète permettant de prendre du recul sur le fonctionnement :

- Du bâtiment en général et de son utilisation au quotidien,
- Du système de rafraîchissement en période estivale et ressenti du personnel,
- Des panneaux photovoltaïques et calcul des économies générées par la production d'électricité.

Animations scolaires de sensibilisation aux enjeux forestiers organisées par les Chartes forestières des Chambaran et Bas Dauphiné Bonnevaux

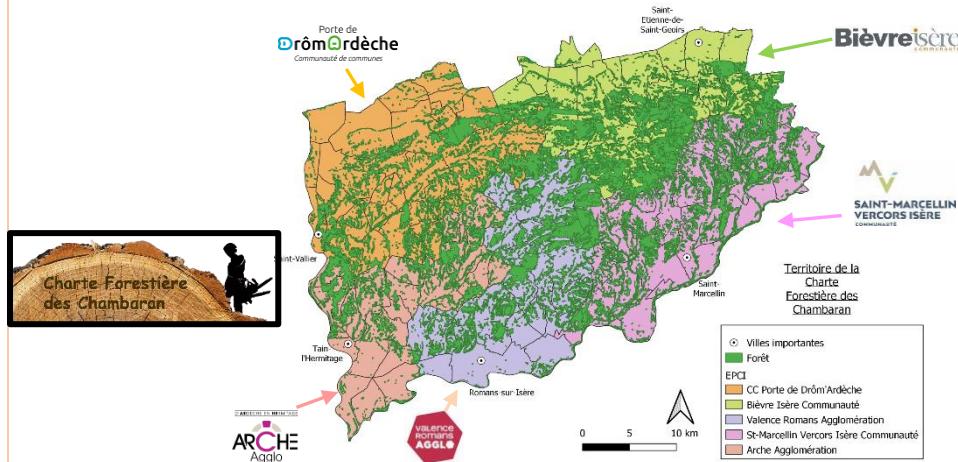


Figure 11 : Périmètre de la charte forestière des Chambaran

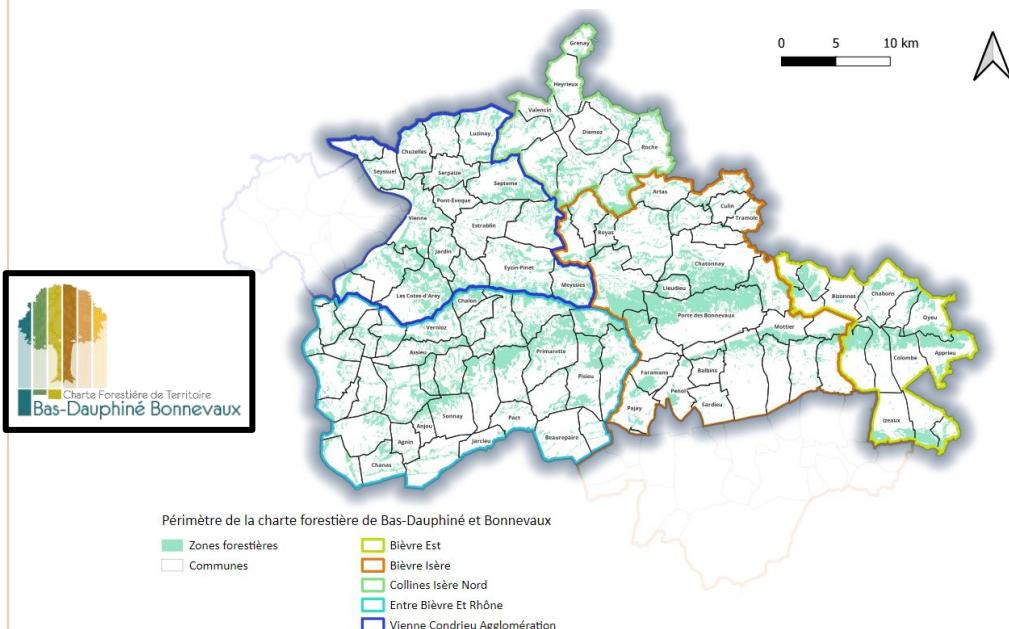


Figure 12 : Périmètre de la charte forestière Bas Dauphiné Bonnevaux



Description de l'action



Bièvre Isère est résolument engagée dans une politique de transition écologique et, à ce titre, a inscrit en 2021 la gestion durable des ressources forestières comme un enjeu fort dans son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Deux massifs forestiers couvrent une partie du territoire de Bièvre Isère, au Nord le massif des Bonnevaux et au Sud, celui des Chambaran.

Ces 2 massifs sont dotés d'un outil d'animation de la filière forêt/bois : les chartes forestières.

Pilotées par Bièvre Isère, ces chartes forestières existent, depuis 2009, pour les Chambaran et depuis 2014 pour les Bonnevaux.

Les chartes forestières permettent de sensibiliser les usagers de la forêt au devenir des peuplements forestiers, à la gestion, à la valorisation de la ressource mais aussi à la conciliation des usages en forêt ainsi qu'à l'amélioration des connaissances de la filière forêt bois locale.

La sensibilisation est un axe majeur du champs d'actions des chartes forestières et notamment vers le public scolaire. Ainsi, depuis 2021, un programme d'animations scolaires a été élaboré, permettant à une sélection d'écoles primaires d'en profiter. Le programme d'animations s'adresse aux jeunes entre 8 et 11 ans.

Les écoles sont sélectionnées sur l'ensemble des EPCI membres des chartes forestières à savoir :

Pour la charte des Bonnevaux

- Bièvre Isère Communauté, Bièvre Est, Entre Bièvre Et Rhône, Collines Isère Nord, Vienne Condrieu Agglomération,

Pour la charte des Chambaran

- Bièvre Isère Communauté, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, Valence Romans Agglo, Porte de Drôme Ardèche, Arche Agglo

Des ateliers pédagogiques en classe, des sorties en forêt et des visites d'entreprises locales sont au programme de ces journées d'animation, animées par des partenaires des deux chartes : Fibois 38 et Fibois 17-26, l'Office national des forêts et Bièvre-Liers Environnement. L'association Sylv'Acctes a également réalisé des livrets pédagogiques qui ont pu être distribués dans les écoles lors des interventions.

Chiffres clés sur l'année scolaire 2024/2025

Sur le massif des Bonnevaux

- 11 classes de CMI – CM2 ont bénéficié des animations scolaires,
- 235 élèves

Dont, sur Bièvre Isère :

- 3 classes de CMI – CM2 sur les communes de Culin/Tramolé, Faramans et Savas-Mépin,
- 58 élèves

Sur le massif des Chambaran

- 12 classes de CMI – CM2 ont bénéficié des animations scolaires,
- 293 élèves

Dont, sur Bièvre Isère :

- 3 classes de CMI – CM2 sur les communes de Brézins, et 2 écoles sur Saint-Etienne de Saint-Geoirs,
- 77 élèves

Perspectives 2026

Les animations scolaires seront renouvelées en 2025-2026 pour les 2 chartes forestières :

Les élèves de CM1-CM2 des communes de Marcollin, Sillans et Thodore participeront à des animations de la charte Bas-Dauphiné Bonnevaux et ceux des communes de Longechenal, Commelle et Sardieu pour les Chambaran.

Au total → 6 classes primaires de Bièvre Isère => 132 élèves concernés

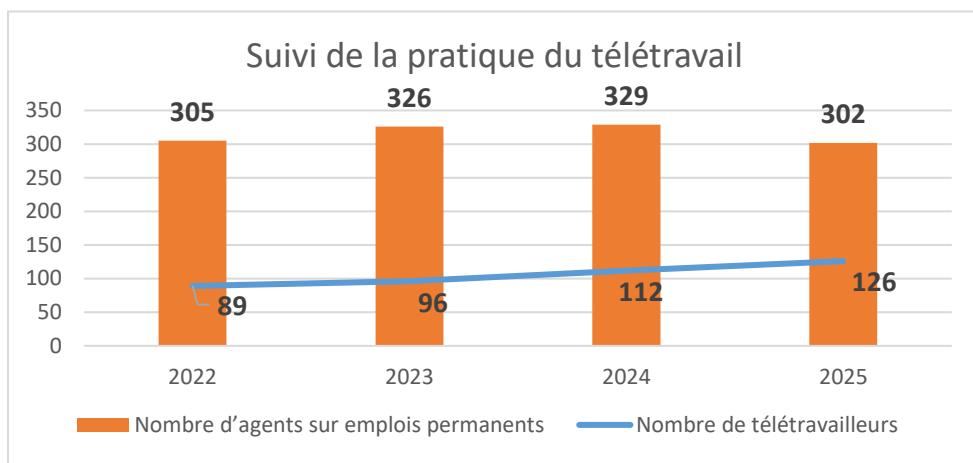
Déploiement du télétravail



Description de l'action

Objectif : développer et faciliter le télétravail pour tous les agents ayant des missions pouvant être exécutées en télétravail.

Chiffres clés 2025



Graphique 3 : évolution de la pratique du télétravail au sein des agents de Bièvre Isère

Le droit à la déconnexion a été intégré au règlement du temps de travail mis en œuvre en 2024.

Perspectives 2026

Des guides du télétravail pour les encadrants et les télétravailleurs seront proposés.

Une réflexion est également en cours sur l'aménagement du temps de travail.

GEMAPI : Etude globale de gestion des inondations sur le bassin versant des 4 Vallées





Bièvre Isère a confié depuis 2018, au Syndicat Isérois des Rivières-Rhône Aval (SIRRA) et à l'EPAGE de la Bourbre, l'exercice de sa compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Description de l'action

Réalisation d'une étude globale de gestion des inondations sur le bassin versant des 4 vallées.

Cette étude comprenant 4 phases :

1. Réalisation d'un diagnostic multicritère permettant d'actualiser la connaissance des risques d'inondation sur le bassin versant,
2. Réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité de l'ensemble du bassin versant pour identifier et quantifier les principaux facteurs de vulnérabilité aux inondations,
3. Réalisation de scénarios d'aménagement permettant d'établir une stratégie de gestion des inondations,
4. Etude au stade avant-projet (AVP) des aménagements retenus dans le scénario.

Phase 1 : Diagnostic multicritère

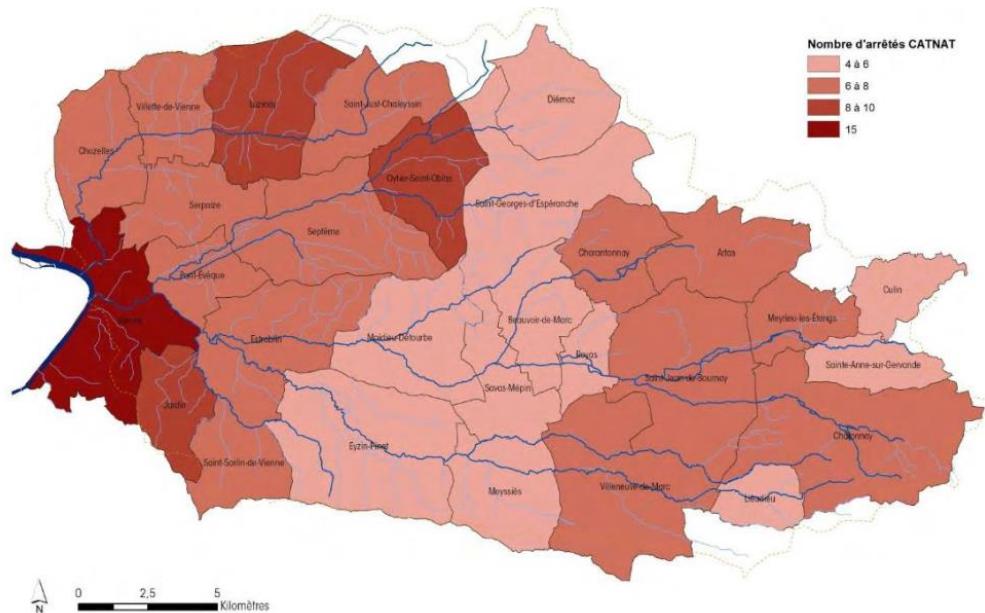


Figure 13 : Répartition des arrêtés catastrophe naturelle sur le bassin versant des 4 vallées (source : SIRRA, rapport du PAPI d'intention 4 vallées, 2021)

Phase 2 : Diagnostic de vulnérabilité

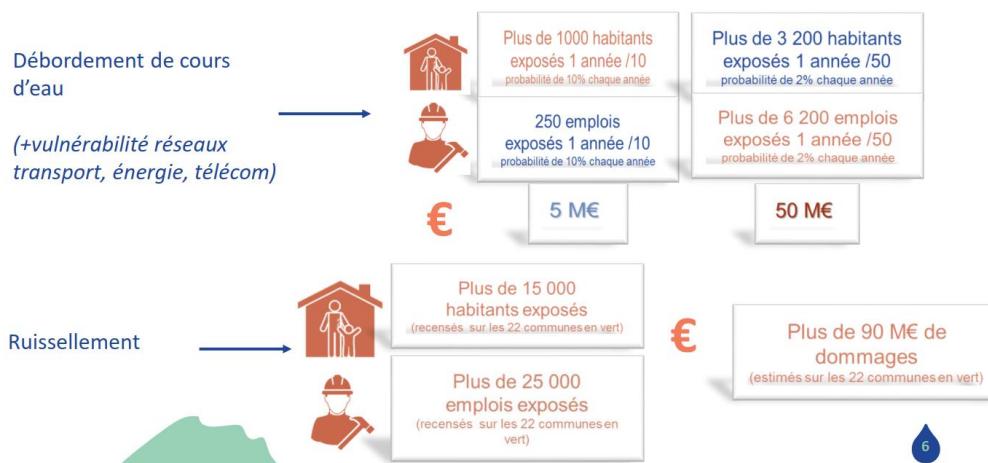


Figure 14 : synthèse du diagnostic de vulnérabilité, source SIRRA

Phase 3 : scénarios d'aménagement → Proposer une stratégie de gestion des inondations

Aléa débordement de cours d'eau

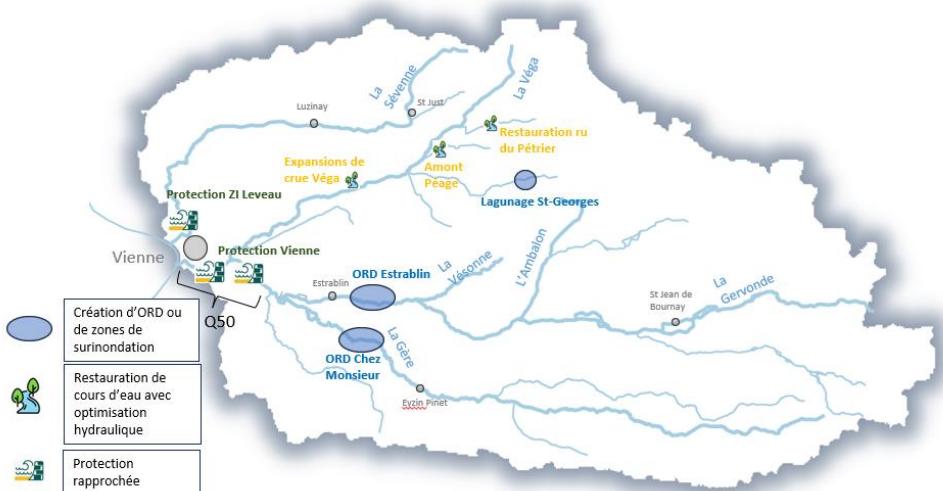


Figure 15 : cartographie du scénario d'aménagement contre les aléas de débordement de cours d'eau sur le bassin versant des 4 vallées, source : SIRRA 2025

Scénario d'aménagement – volet débordement de cours d'eau

Liste des aménagements présents
Protection zone industrielle Leveau (Vienne)
Aménagement rue du Pétrier (Oytier-Saint-Oblas)
Expansion de crue Péage (Oytier-Saint-Oblas)
Expansion de crue Véga (Septème)

Aménagement d'un ancien lagunage (Saint-Georges-d'Espéranche)
Ouvrage de ralentissement dynamique secteur « Chez Monsieur » (Eyzin-Pinet)
Ouvrage de ralentissement dynamique (Estrablin)
Digues de protection (Vienne)

Tableau 2 : liste des aménagements pressentis sur le scénario de protection contre les débordement de cours d'eau du bassin versant des 4 vallées

Scénario combinant plusieurs types d'aménagement (digue, ouvrage de ralentissement dynamique des crues, restauration morphologique de cours d'eau...), visant une protection de Vienne et Pont-Evêque contre les crues cinquantennales et participant à réduire le risque inondation sur plusieurs autres communes du territoire.

Sur les secteurs qui ne seront pas protégés par les futurs aménagements (amont bassin versant en particulier), réalisation de diagnostics de vulnérabilités des biens (logements, entreprises...) situés en zone inondable.

Scénario d'aménagement - volet combes/ruissellement

Identification de 25 secteurs prioritaires sur le territoire et élaboration d'un plan d'action, mixant aménagements et solutions non structurelles (sensibilisation de la population, réalisation de diagnostic de vulnérabilité, adaptation de l'urbanisme ...).

Phase n°4 : étude avant-projet

Etude des aménagements proposés dans les scénario débordement de cours d'eau et ruissellement / combes au stade avant-projet (étude géotechnique, concertation foncière ...)

Volet combes / ruissellement → études priorisées sur 3 secteurs classés très prioritaires :

- Centre-bourg d'Artas,
- Combe des Serves à Villette-de-Vienne,
- Combe Remoulon à Pont-Evêque.

Secteur	Aménagements
Combe des Serves (Villette-de-Vienne)	Restauration du linéaire de la combe des Serves en amont de l'école
	Mise en place d'une zone de gestion sédimentaire par élargissement du lit en amont du village
	Mise en place de seuil de fond/stabilisation des berges
Centre-ville d'Artas	Mise en place d'aménagements d'hydraulique douce sur les versants agricoles en amont de la commune
Combe Remoulon (Pont-Evêque)	Aménagement d'un piège à gravier en amont de la RD75
	Remodelage du lit pour recréer une zone d'écrêtement contrôlée

Tableau 3 : Détail des aménagements sur les 3 secteurs très prioritaires

En phase 4, seront réalisés des diagnostics de vulnérabilité individuels.

- Organisation d'une campagne de diagnostics de vulnérabilité des logements et entreprises au printemps 2026, sur les secteurs à risque qui ne seront pas couverts par les futurs aménagements du schéma.

Déroulement et finalité des diagnostics :

- Visite complète du logement/entreprise par un diagnostiqueur, avec relevé de l'ensemble des points de vulnérabilité du bien, compte-tenu du niveau de risque connu (type d'inondation, hauteur et vitesse de l'eau, durée de submersion...),
- Rédaction d'un rapport, comprenant des préconisations d'aménagement et de travaux permettant de réduire la vulnérabilité du bien,
- Travaux à venir finançables dans le cadre du Fonds Barnier (80 % pour les logements, 40 % pour les entreprises de moins de 20 salariés), dès lors qu'ils sont inscrits dans un PAPI.

Chiffres clés :

Scénario d'aménagement – débordement de cours d'eau

- 15,8 M d'€HT d'investissement (sans prise en compte du financement par le fonds Barnier à hauteur de 40 à 50 %),
- 176 285 k€ de coûts d'exploitation par an (entretien des ouvrages).

Le scénario présente une bonne rentabilité économique, les analyses coûts-bénéfices se révèlent positives (rentabilité assurée en moins de 50 ans).

Ce résultat est lié à une réduction importante des dommages aux logements et entreprises sur des occurrences de crue Q10 à Q100 et en complément une limitation des impacts de surinondation des surfaces agricoles.

Scénario d'aménagement – combes/ruissellement

- Plan d'action d'un montant global de 5,21 M€HT
- Montant cumulé des aménagements étudiés au stade AVP (phase n°4) : 2,8 M€

Perspectives 2026

Prochaines étapes :

1. Présentation du schéma d'aménagement (aléa débordement de cours d'eau et combe/ruissellement) aux intercommunalités et communes du bassin versant des 4 vallées,
2. Validation du schéma en comité syndical du SIRRA pour une étude en phase avant-projet,
3. Proposition de déploiement de ce schéma d'aménagement sur la durée de 2 Programme d'Actions Prévention des Inondations (PAPI) de travaux (12 ans maximum),
4. Bilan du PAPI d'intention en 2026,
5. Rédition du dossier PAPI complet ou PAPI travaux courant 2026,
6. Démarrage du PAPI complet fin 2027.

En résumé

Les administrations publiques, en tant qu'acteurs structurants des territoires, portent une responsabilité majeure en matière d'exemplarité environnementale. Les intercommunalités participent à la lutte contre le changement climatique tant sur le volet atténuation de ses émissions de gaz à effet de serre que sur le volet adaptation aux effets attendus et déjà visibles du changement climatique sur notre territoire.

Engagée dans cette dynamique, Bièvre Isère Communauté affirme sa volonté d'agir pour un territoire durable, attractif et résilient. Ses politiques publiques, en faveur de la transition énergétique, de la protection de l'environnement, de la qualité du cadre de vie ou d'attractivité du territoire s'inscrivent pleinement dans les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

À travers ses actions, Bièvre Isère contribue notamment à la consommation responsable, à la préservation des ressources, à la lutte contre le changement climatique, la bonne santé et bien-être de la population, et à l'accès à une énergie propre et abordable.

En 2022, Bièvre Isère, via son engagement dans un Contrat d'Objectifs Territorial a réalisé un audit exigeant et exhaustif de ses politiques publiques, de son organisation interne et de ses sphères d'influence. Cet exercice a permis d'évaluer la cohérence de l'action intercommunale avec les enjeux climat, air, énergie et économie circulaire. Cette politique transversale vise à coordonner l'ensemble des actions opérationnelles qui seront d'ici septembre 2026, soumises à validation de l'Agence nationale de la Transition écologique (ADEME).